



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question au Gouvernement n° 1906

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gerard Armand.

M. Gerard Armand. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Monsieur le ministre, le corps médical est inquiet. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Il a trop souvent l'impression d'être le bouc émissaire de la réforme de la sécurité sociale engagée avec courage par le Gouvernement. Si nous savons tous que cela n'est pas la réalité, force est cependant de constater qu'un besoin d'information se fait sentir et qu'un dialogue avec les médecins est aujourd'hui nécessaire pour la réussite même de la réforme. Pouvez-vous nous indiquer comment vous entendez poursuivre le dialogue engagé depuis un an avec ces professionnels et répondre ainsi à leurs inquiétudes ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Armand, merci d'avoir posé cette question, qui a été évoquée longuement ce matin et à laquelle Hervé Gaymard et moi-même nous sommes efforcés de répondre.

Je le dis à l'Assemblée nationale : certains malentendus, certaines informations erronées ne doivent pas masquer les progrès enregistrés hier soir avec un accord conclu entre la caisse nationale d'assurance maladie et trois grandes spécialités. Cet accord permettra de réaliser des économies substantielles en 1997. Cela montre, monsieur Armand, que le dialogue est bel et bien engagé. Les propositions de la caisse nationale ont suscité des contre-propositions de la part des spécialistes. Maintenant, le dialogue est noué. J'insiste sur ce point : un premier accord est intervenu hier soir. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Par ailleurs, je rappelle que, pour le quatrième mois consécutif, les dépenses d'assurance maladie ont baissé de manière significative puisque le chiffre du mois de septembre est en recul de 0,4 % sur celui du mois d'août. Les médecins y ont leur part, qu'ils en soient ici remerciés. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Car le Gouvernement ne s'est jamais associé aux campagnes anti-médecins. Certes, il entend qu'un effort soit fait par tous les Français et par les soignants. Au demeurant, cet effort sera poursuivi dans le dialogue et la concertation. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gerard Armand.

M. Gerard Armand. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Monsieur le ministre, le corps médical est inquiet. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Il a trop souvent l'impression d'être le bouc émissaire de la réforme de la sécurité sociale engagée avec courage par le Gouvernement. Si nous savons tous que cela n'est pas la réalité, force est cependant de constater qu'un besoin d'information se fait sentir et qu'un dialogue avec les médecins est aujourd'hui nécessaire pour la réussite même

de la reforme. Pouvez-vous nous indiquer comment vous entendez poursuivre le dialogue engage depuis un an avec ces professionnels et repondre ainsi a leurs inquietudes ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Armand, merci d'avoir pose cette question, qui a ete evoquee longuement ce matin et a laquelle Herve Gaymard et moi-meme nous sommes efforces de repondre.

Je le dis a l'Assemblee nationale: certains malentendus, certaines informations erronees ne doivent pas masquer les progres enregistres hier soir avec un accord conclu entre la caisse nationale d'assurance maladie et trois grandes specialites. Cet accord permettra de realiser des economies substantielles en 1997. Cela montre, monsieur Armand, que le dialogue est bel et bien engage. Les propositions de la caisse nationale ont suscite des contre-propositions de la part des specialistes. Maintenant, le dialogue est noue. J'insiste sur ce point: un premier accord est intervenu hier soir. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Par ailleurs, je rappelle que, pour le quatrieme mois consecutif, les depenses d'assurance maladie ont baisse de maniere significative puisque le chiffre du mois de septembre est en recul de 0,4 % sur celui du mois d'aout. Les medecins y ont leur part, qu'ils en soient ici remercies. (Applaudissements sur les memes bancs.) Car le Gouvernement ne s'est jamais associe aux campagnes antimedecins. Certes, il entend qu'un effort soit fait par tous les Francais et par les soignants. Au demeurant, cet effort sera poursuivi dans le dialogue et la concertation. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Armand Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1906

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1996, page 6246

Réponse publiée le : 31 octobre 1996, page 6246

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 octobre 1996